



**Pour que dans l'Union européenne
les droits fondamentaux deviennent
une réalité pour tous**



FRA

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS



La FRA...

...collecte et analyse des données et des informations sur les droits fondamentaux dans l'UE et ses États membres. Pour cela, elle

- effectue des recherches socio-légales comparatives ;
- collecte et analyse des données fiables et comparables relatives à la situation sur le terrain ;
- identifie les pratiques prometteuses et les défis à relever ;
- publie des analyses juridiques et/ou sociales sur des thèmes liés aux droits fondamentaux ;
- présente, dans son rapport annuel, un état des lieux actualisé de la situation en matière de droits fondamentaux dans l'UE.

...prodigue aux décideurs des conseils fondés sur des éléments de preuves en matière de droits fondamentaux. Plus précisément, elle

- formule des avis et des conclusions basés sur les preuves collectées ;
- analyse des projets de mesures législatives à la demande des institutions de l'UE ;
- développe des outils et du matériel de formation destinés aux enseignants, journalistes, policiers et praticiens de la justice ;
- facilite l'échange de pratiques prometteuses.

...coopère avec ses partenaires, par

- l'apport de son assistance et de ses compétences en matière de droits fondamentaux aux institutions de l'UE et aux États membres ;
- un travail en collaboration avec les gouvernements nationaux, régionaux et locaux dans l'UE ;
- la coopération avec les organisations internationales, en particulier avec le Conseil de l'Europe ainsi que les Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ;
- une interaction étroite avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organismes nationaux de promotion de l'égalité ;
- l'hébergement de la plate-forme des droits fondamentaux, un réseau d'organisations de la société civile.

...promeut la sensibilisation aux droits fondamentaux

- en fonctionnant comme pôle d'expertise et de savoir ;
- en effectuant un travail de sensibilisation, notamment à travers le site internet de la FRA, les médias sociaux, des vidéos, des brochures et des événements.



Les droits fondamentaux sont des normes minimales relatives au traitement des personnes, qui garantissent le respect de la dignité de chacun. Ils sont énoncés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui est juridiquement contraignante pour les institutions de l'UE et les 27 États membres lorsqu'ils appliquent la législation de l'UE. Ses chapitres – dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté, justice et dispositions générales – établissent la liste des droits, libertés et principes reconnus par l'UE.

Créée en 2007, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) fournit à l'UE et à ses États membres une aide et une expertise en matière de droits fondamentaux.



Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)
Schwarzenbergplatz 11
1040 Vienne
Autriche



Tél: +43 (1) 580 30 - 0
Fax: +43 (1) 580 30 - 699



information@fra.europa.eu
fra.europa.eu
facebook.com/fundamentalrights
twitter.com/EURightsAgency
youtube.com/user/EUAgencyFRA

